

Compte rendu de la réunion du comité de pilotage du BPJEPS « pêche de loisir »
VICHY le 19 février 2008

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative met en place une mission de coordination des BP JEPS et donc de manière plus spécifique le BP JEPS Pêche de Loisirs est concernés.

Cette mission est animée par un inspecteur jeunesse et sport qui devient le référent de ce BP auprès des services du ministère. Il a un rôle d'expert, de propositions auprès du service de l'emploi et des formations, mettre en œuvre les solutions en accord avec ce service.

Le Coordonnateur à 5 missions:

- Une **mission de synthèse** des informations disponibles en matière d'évolution des métiers, des pratiques, du marché de l'emploi et des débouchés professionnels liés à la spécialité du diplôme.
-
- Une **mission de coordination** de l'offre de certification et d'harmonisation de l'offre de formation. Cette mission sert à réguler l'offre de certification et de formation avec l'ensemble des partenaires concernés.
-
- Une **mission relative à la réglementation des diplômes**, celle ci vise à harmoniser les pratiques des organismes de formation, des services régionaux et des jurys.
-
- Une **mission d'information et de conseil** auprès des services et établissements pour la mise en œuvre des formations et des certifications.
-
- Une **mission d'évaluation**. Le coordonnateur est destinataire des procès verbaux des présidents des jurys, il assure une synthèse annuelle pour le ministère. Il fait un bilan qualitatif.

Le coordonnateur organise des réunions de coordination avec les acteurs impliqués sur le diplôme. Les participants sont les formateurs, les présidents de jurys, les **professionnels**, etc.

Ces réunions sont la **Coordination Nationale**, nous y sommes invités en tant qu'organisations professionnelles représentatives (FFMGP et SNAMGPL).

Une Coordination Nationale a eu lieu à Vichy le vendredi 19 février. Cette réunion était une réunion préparatoire pour la suivante qui doit se tenir fin avril.

Nous avons d'ors et déjà abordé la question des ETP (épreuves techniques préalables) de manière à réguler auprès des centres de formations les profils des nouveaux guides. Notre demande est que ces ETP soient une épreuve nationale, c'est à dire qu'elles se passent dans un seul centre afin de ne pas avoir des centres pour animateurs, pour moucheurs ou autres choses (ces qualifications ne sont pas péjoratives). Tous les participants sont d'accord. Nous verrons, fin avril lorsque les écoles seront là, leurs réactions.

En conclusion, si cette Coordination Nationale fonctionne correctement, que son avis est suivi d'applications concrètes au niveau des écoles et du ministère, notre avenir devrait s'améliorer.

Déjà une mission concernant la mer et nos prérogatives devrait trouver un début de concertation entre les différents acteurs, notre commission mer participera à ce travail.

Glen Grapinet
Président Commission Diplôme